

RÉSUMÉ

Titre : Transport du combustible nucléaire irradié – Résumé de l'expérience canadienne et internationale
Rapport n° : NWMO TR-2009-14
Auteur : U. Stahmer
Société : Société de gestion des déchets nucléaires
Date : Avril 2009

Résumé

Chaque jour, des milliers de convois de matériaux radioactifs sont effectués par route, par rail, par voie navigable et par avion à travers le monde. Nous nous intéressons particulièrement au transport du combustible nucléaire irradié, un sous-produit de la production d'électricité par les centrales nucléaires. Le combustible nucléaire est classé à la fois substance radioactive et déchet dangereux.

Ce rapport fournit un résumé de l'expérience canadienne et internationale en matière de transport du combustible nucléaire irradié. De plus, il examine le cadre réglementaire canadien en vigueur ayant trait au transport de biens et de déchets dangereux.

Plus précisément, ce rapport présente brièvement :

1. L'expérience canadienne et internationale en matière de transport du combustible nucléaire irradié;
2. Le cadre réglementaire actuel qui gouverne le transport au Canada des déchets dangereux et, en particulier, du combustible nucléaire irradié;
3. Les volumes de déchets transportés annuellement;
4. Les types d'emballages utilisés pour transporter le combustible nucléaire irradié;
5. Les essais réglementaires que doivent réussir les emballages de transport.

Le transport du combustible nucléaire irradié a été effectué de manière sûre au Canada et à l'échelle internationale, et continue de l'être. En plus de 45 années de transport de combustible nucléaire irradié, aucun incident ou accident n'a eu de conséquences radiologiques importantes pour la population ou l'environnement. En tout, plus de 80 000 tonnes de combustible nucléaire irradié ont été transportées à travers le monde jusqu'à ce jour. L'excellent historique de sûreté de l'industrie est le résultat direct des normes internationales rigoureuses qui ont été adoptées et mises en applications par les programmes réglementaires nationaux.